



fcpe93.fr



LES DOSSIERS DU CDPE93.

Dossier De Rentrée **2020**

LES DOSSIERS DU CDPE 93 : La rentrée édité été 2020

Lettre des co-présidentes de la FCPE 93 aux adhérents de Seine Saint Denis

Une rentrée pas comme les autres ?

Même si une rentrée ne ressemble jamais à une autre, celle-ci ne peut qu'être que singulière en cette période de crise sanitaire. Plus que jamais les parents doivent se faire entendre pour que cette année ne repartent pas dans les errements de la précédente. Que vous veniez de rejoindre, ou que soyez un parent déjà actif au sein de la FCPE, ce guide est destiné à vous faciliter le retour à l'école. Petit vademécum des actions à mener, il a vocation à vous permettre de fédérer avec vous des parents pour prendre collectivement votre place au sein de l'école, du collège ou du lycée.

Appartenir à la FCPE, c'est être accompagné tout au long de l'année : c'est appartenir à une communauté d'entraide, de réflexion et d'action. Le conseil départemental (CDPE 93) peut apporter à votre conseil local de l'aide depuis la réalisation de photocopies, jusqu'à l'intervention auprès des autorités académiques.

Mais le CDPE se nourrit aussi de vos idées, de vos bonnes pratiques de votre concours. N'hésitez pas à nous solliciter à nous faire connaître vos initiatives. Pour mieux vous accueillir et faciliter les échanges, une permanence est tenue le samedi matin et des points en semaines sur rendez-vous (en fonction de la disponibilité de chacun – le CDPE repose entièrement sur le bénévolat). Nous vous proposons également cette année des formations thématiques « parent » au moins une fois par mois.

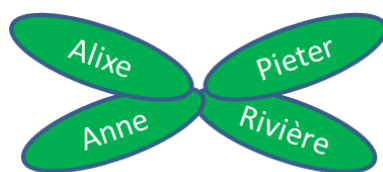
Les sujets en cette rentrée ne manquent pas. La gestion de la crise sanitaire, bien entendu au cœur du quotidien immédiat, ne doit cependant pas nous faire oublier l'ensemble de problématiques de l'école. Notre combat pour une école bienveillante, ouverte à tous reste une lutte de tous les jours. L'absence de moyens humains et matériels particulièrement visible en temps de crise et les réformes - du lycée notamment nécessitent - une présence active sur le terrain et dans le débat public. Vous trouverez dans ce guide des propositions de lettres de rentrées qui font le point de la maternelle au lycée de nos grandes interrogations. Nous espérons qu'elles vous seront utiles pour animer vos réunions de rentrée une fois enrichie de vos préoccupations plus locales.

Les élections sont un moment important de la rentrée. Bien les réussir, c'est se donner la possibilité de se faire entendre pour mieux jouer notre rôle dans la communauté éducative. C'est le meilleur moyen pour ne pas laisser l'éducation devenir une simple discussion entre spécialistes, enseignants d'une part et administration d'autre part.

Cette rentrée, c'est aussi la nôtre et nous souhaitons plus que jamais porter avec vous des chantiers qui nous tiennent à cœur :

- Impliquer un plus grand nombre d'entre vous car notre puissance d'action repose sur la bonne volonté de chacun,
- Être présent dans le débat public dans les instances comme les médias,
- Infléchir ce qui doit l'être et soutenir ce qui nous paraît bon,
- Être force de proposition parce que par sa diversité et sa jeunesse la Seine Saint Denis peut offrir des alternatives à la pensée commune,
- Et surtout faire de notre fédération un interlocuteur incontournable de la co-éducation, du respect de l'enfant, des réflexions sur l'école au service de nos citoyens de demain qui doivent avoir les clefs de la prise en main de leur avenir.

Nos enfants sont l'avenir de tous : Nous sommes conscientes que nous ne pourrions rien faire seules et nous comptons sur vous.



Co-présidentes de la FCPE 93

SOMMAIRE

MOTS DES CO-PRESIDENTES	2
SOMMAIRE	3
L'AGENDA DE LA RENTRÉE	4
RAPPEL : Le bureau du conseil local sortant prépare la rentrée.....	5
LE MATÉRIEL DE RENTRÉE	6
•récupération	6
•préparation	7
•diffusion	9
Réunion d'information et Assemblée générale.....	10
• réunion d'information et assemble générale	10
• comment l'organiser	11
• comment communiquer	11
• lettre de rentrée et photocopies	12
L'ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL LOCAL.....	13
LES ADHÉSIONS.....	14
• collecte	14
• transmission	14
• enregistrement	15
ANNEXES :	
EXEMPLE DE LETTRE DE RENTREE AUX PARENTS	
•Maternelle,	16
•collège	17
•primaire	18
•lycée	19
•FICHE OUTILN°1 : PRESENTATION DE LA FCPE EN REUNION ...	20
•FICHE OUTIL N°2 :BILAN D'ACTIVITES.....	21
•BORDEREAU RÉCAPITULATIF DE VERSEMENT.....	22
•FORMULAIRE « COMPOSITION DU BUREAU	23
PLAN ET COORDONNEES	
•Coordonnées du CDPE93	24
•MAE	25



– LES DIFFERENTES ETAPES –

→ **RECUPERER LE MATERIEL** : bulletin d'adhésion FCPE et formulaire de souscription à la MAE. Le matériel est à récupérer au CDPE 93 à partir du **26 août 2020**. Parfois c'est l'UCL¹ qui les récupère pour toute la ville. Renseignez-vous auprès de votre UCL ou du CDPE avant de vous déplacer.

→ **DIFFUSER LES DOCUMENTS DE RENTREE DANS LES ECOLES**

Le dépôt des documents de rentrée se fait dans les écoles, collège et lycées entre le 1er et le 6 septembre 2020 inclus. La diffusion aux familles se fait la semaine de la rentrée par les établissements.

→ **COLLECTER LES ADHESIONS**

Le plus tôt, de préférence *avant* les élections des représentants des parents d'élèves. **Et tout au long de l'année scolaire, la proposition de l'adhésion doit être permanente.**

→ **CONVOQUER L'ASSEMBLEE GENERALE DES PARENTS D'ELEVES DE RENTREE**

Voir page10

→ **ELIRE LE BUREAU DU CONSEIL LOCAL ²ET PREPARER LES ELECTIONS DE PARENTS**

Le plus tôt possible et avant les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ou au Conseil d'administration.

→ **TRANSMETTRE LES ADHESIONS, LA NOUVELLE COMPOSITION DE BUREAU, LES BILANS D'ACTIVITE ET FINANCIER AU CDPE.**

Dès leur collecte et impérativement avant les vacances de Toussaint.

Transmettre ensuite les adhésions suivantes au fur et à mesure de leur collecte.

→ **ORGANISER LES ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES**

Dates des élections le vendredi 9 et samedi 10 octobre 2020.

→ Voir dossier des élections de parents 2019 pour établir la liste des candidats qui représenteront les parents aux Conseil d'école et d'administration sur les listes FCPE.)

¹ UCL : l'Union de Coordination Locale, l'UCL coordonne les différents conseils locaux des écoles, collèges et lycée. Toutes les villes n'en ont pas .

² CONSEIL LOCAL : désigne le groupe de parents FCPE d'un établissement scolaire donné.

RAPPEL

- LE BUREAU DU CONSEIL LOCAL SORTANT PREPARE LA RENTREE SCOLAIRE —

La rentrée scolaire ne concerne pas que les enfants mais aussi les parents d'élèves de la FCPE de la Seine-Saint-Denis ayant des responsabilités dans un Conseil local FCPE.

La rentrée scolaire d'un conseil local est un moment d'intense activité. Chacun des membres élus (Président, Secrétaire, Trésorier) sait qu'il doit préparer la rentrée et passer le relais et ses responsabilités. Mais le calendrier est serré. Et le nombre de chose à faire important.

La rentrée scolaire d'un conseil local concerne tous les adhérents de ce conseil dont les enfants changent d'école ou d'établissement, ou ceux dont les enfants quittent le système scolaire. En effet, le mandat d'un responsable ne cesse qu'au renouvellement du bureau du conseil local.

Trop souvent des membres du bureau sortant « oublie » d'assurer la rentrée scolaire et la transition avec les nouveaux adhérents et le nouveau bureau, en ne transmettant pas tous les documents nécessaires pour un bon fonctionnement du conseil local (notamment les documents relatifs à la trésorerie : chéquier, relevés de comptes, bilans financier et d'activité) ainsi que les coordonnées de celles et ceux qui prennent la relève.

→ AVANT DE QUITTER UN CONSEIL LOCAL

TOUS LES DOCUMENTS et INFORMATIONS DOIVENT ETRE TRANSMIS à celles et ceux qui prendront la relève, EN PARTICULIER :

- ❖ Le dossier de rentrée
- ❖ Le livre de comptes et les formulaires de chèques (s'il y en a un)
- ❖ Le tampon du Conseil Local s'il y en a un
- ❖ Les clefs de la boîte aux lettres et du panneau d'affichage et du local
- ❖ Le rapport d'activité et le rapport financier de l'année précédente
- ❖ La liste avec les coordonnées des adhérents de l'année précédente

Bien passer la main c'est assurer l'école de demain



– RECUPERATION –

1. LE MATERIEL DE RENTREE C'EST :

- Le bulletin d'adhésion 2020/2021 à récupérer auprès du CDPE ou de l'UCL
- La lettre de rentrée , à rédiger par votre conseil local ou utiliser le modèle de ce dossier
- Le bulletin d'assurance MAE 2020/2021

2. OU TROUVER LE MATERIEL DE RENTREE ?

Le matériel de rentrée (bulletin d'adhésion, bulletin d'assurance MAE) est déjà disponible au siège départemental de la FCPE :

CDPE - FCPE 93
43 place Nicole Neuburger
93 140 BONDY

Port. : 06 58 56 16 54
E-mail : contact@fcpe93.fr
Site web : <http://fcpe93.fr>

----- **Fermeture annuelle du CDPE du 20 juillet au 25 août 2020** -----

REMARQUES

VERIFIEZ QUE LE MATERIEL N'A PAS DEJA ETE PRIS PAR UN AUTRE MEMBRE DE VOTRE CONSEIL LOCAL OU PAR L'UNION DE COORDINATION LOCALE (UCL) DE VOTRE VILLE AVANT DE VOUS DEPLACER.

(Le secrétariat du siège départemental peut vous informer sur ce point.)

Dans l'intérêt de tous les parents d'élèves et de la FCPE, et pour un meilleur fonctionnement du CDPE, il est recommandé de récupérer et de préparer le matériel de rentrée au plus tôt.

Aucun envoi de matériel de rentrée n'est fait par la poste.

LE MATÉRIEL DE RENTRÉE

- PREPARATION -

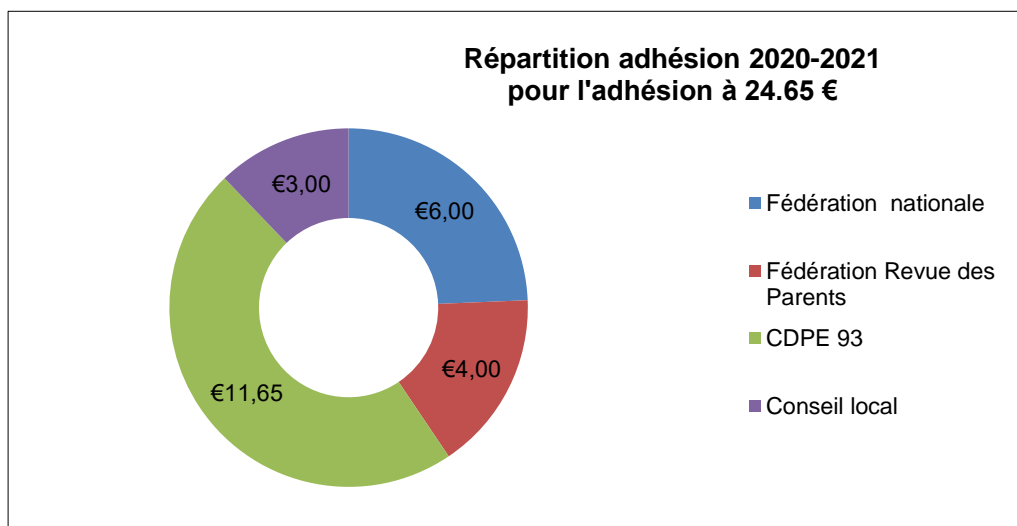
1-LE BULLETIN D'ADHESION A LA FCPE

- Les bulletins d'adhésion sont à demander par mail le plus tôt possible auprès du conseil départemental (CDPE93) qui vous les prépare **Le montant de l'adhésion** annuelle est fixé lors du congrès départemental.
- Les bulletins doivent être demandés à l'adresse mail suivante contact@fcpe93.fr **avant le 2 septembre 2020.**
- Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée ;
- On compte un bulletin d'adhésion par élève ;
- Les bulletins sont ensuite disponibles dans **un délai de 3 jours** au CDPE ;
- **L'adhésion en ligne** : le plus simple !
Sur le site www.fcpe93adhesion.fr avec paiement en ligne.
Vous pouvez directement télécharger votre reçu fiscal après avoir payé.

TARIFS de l'adhésion 2020/2021

- Adhésion **avec** la revue *La revue des Parents*..... 24,65 €
- Adhésion **sans** *La revue des Parents*.....20,65 €
 - Chaque conseil local garde **3 € par adhésion**, le reste est reparti entre le CDPE et la FCPE nationale, montant à reverser au CDPE est donc de 17,65 € sans la revue et 21,65 € avec la revue
 - Cette année le prix de *La Revue des Parents* reste à 4 €
 - Le montant de la part départementale de l'adhésion a été fixé lors de la partie statutaire du congrès du CPDE 93 le 6 juillet 2019.

REPARTITION DE L'ADHESION



2- LA LETTRE DE RENTREE DU CONSEIL LOCAL

(Vous trouverez des modèles de lettres type page 16, 17, 18 et 19.)

La lettre de rentrée est préparée par les membres de votre Conseil Local, elle présente :

- ❖ La FCPE
- ❖ Le rôle des parents élus dans l'école ou l'établissement
- ❖ Les actions du Conseil Local de l'année passée et les propositions d'actions à venir, arrêter les dates des réunions avec les adhérents
- ❖ Les différentes modalités d'adhésion : adhésion en ligne ou avec le bulletin d'adhésion.
- ❖ La date et le lieu de l'Assemblée Générale de rentrée des parents d'élèves
- ❖ Comment communiquer et s'informer auprès de votre conseil local (boîte aux lettres FCPE, panneau d'affichage, coordonnées de parents d'élèves, site web, page Facebook, groupes WhatsApp, etc....)

3- LE BULLETIN D'ASSURANCE MAE 2020/2021

Disponible au siège du conseil départemental de la FCPE de la Seine-Saint-Denis, les formulaires de souscription et de présentation de la MAE font partis des documents à transmettre aux parents d'élèves.

L'assurance scolaire est indispensable mais pas obligatoire.

La FCPE 93 recommande aux familles de s'assurer auprès de la MAE, organisation mutualiste et laïque. L'assurance MAE figure parmi les assurances les moins chères et parmi les plus complètes.

Pour assurer leur(s) enfant(s), les familles doivent adresser leur règlement directement à la MAE à l'adresse indiquée sur le formulaire transmis.

L'assurance est indépendante de la FCPE. En cas d'accident, les déclarations sont à expédier directement à la MAE.

Les parents ont peut-être déjà une couverture concernant les risques scolaires dans leur contrat « multirisque habitation »

Conseillez aux parents de vérifier l'étendue de leur couverture auprès de leur assureur avant de souscrire auprès de la MAE.

LE MATÉRIEL DE RENTRÉE

- LA DIFFUSION -



1. QUAND ?

- . La circulaire n°2001-078 du 3 mai 2001 impose aux associations de parents d'élèves de **remettre les différents documents** aux directions d'école ou aux chefs d'établissement **dans les trois jours qui suivent la rentrée** afin d'être diffusés aux familles par les enseignants au plus tard à la fin de la première semaine de cours. .

- **La diffusion est faite par les enseignants.** *Ils ne peuvent en aucun cas la refuser.*
- **La mise sous enveloppe des documents n'est pas obligatoire** *et ne peut pas être exigée par le chef d'établissement.*
- **Les documents ne sont soumis à aucun contrôle préalable** *du chef d'établissement ou des enseignants.*

- Afin d'éviter toute contestation, **respectez les délais.**

- Les documents peuvent être déposés dès le **31 août 2020**, date de la pré-rentrée, dans les écoles.

2. COMMENT ?

- Prenez contact avec les directions d'écoles ou les chefs d'établissements pour organiser la **diffusion du matériel de rentrée.**

- **Le matériel DOIT être distribué par les enseignants** dans les classes, en même temps que celui des autres associations (si elles existent dans l'école ou l'établissement).

- **Si vous avez remis les documents en retard**, ceux-ci devront toutefois être diffusés dans les meilleurs délais par l'établissement scolaire.

- **Dans le cas où plusieurs associations de parents d'élèves sont présentes** dans votre école ou votre établissement, nous **recommandons d'agrafer vos documents, de façon à éviter toutes confusions avec les documents des autres associations.**

- **SIGNALEZ rapidement au CDPE tout problème relatif à la diffusion des documents** de façon à saisir l'Inspection Académique et engager les recours administratifs, si besoin.

contact@fcpe93.fr

RÉUNION D'INFORMATION & ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



1-L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL LOCAL ET REUNION D'INFORMATION

Nous vous conseillons vivement pour ne pas plus charger la période intense de la rentrée **de grouper la réunion d'information auprès des parents avec votre assemblée générale** de conseil local . Vous commencez par la réunion d'informations et vous enchaînez sur l'assemblée générale, c'est une réunion en deux parties.

➤ LA REUNION D'INFORMATION DU CONSEIL LOCAL

Lors de cette réunion de rentrée organisée par le conseil local vous présentez :

- La FCPE aux parents qui sont là (cf. fiche de présentation de la FCPE page 19)
- Le rôle des parents d'élèves dans l'établissement
- Vous étayez vos propos avec les actions menées l'année précédente dans votre établissement.
- C'est l'occasion de recruter de nouveaux parents pour venir étoffer votre équipe et de penser si nécessaire à la relève ! .
- N'oubliez pas d'inviter les parents intéressés à la deuxième partie de la réunion : **l'assemblée générale.(AG)**

- ***.N'oubliez pas d'apporter des bulletins d'adhésions !***
- ***Soyez à l'écoute des questions des parents***

➤ L'ASSEMBLEE GENERALE DE RENTREE

L'assemblée générale d'un conseil local regroupe les parents d'élèves adhérents et les nouveaux adhérents du conseil local. L'assemblée générale sert à :

- Constituer le bureau (président, co-présidents, vice-président, secrétaire, trésorier, membre...) chaque conseil local définit son propre mode de fonctionnement ;
- Etablir la liste des candidatures pour les conseils d'écoles ou les conseils d'administration en collège et lycée ;
- Préparer les élections (voir dossier Elections) ;
- Valider le rapport d'activité et le bilan financier de l'année précédente, cf. Fiche outil N°2)
- Fixer la date de la prochaine réunion ;

Attention ! Ne pas confondre ces deux réunions avec celle que doit organiser le chef d'établissement dans les 15 jours qui suivent la rentrée.
(Bulletin Officiel n° 23 du 15 juin 2005).

2-COMMENT ORGANISER LA REUNION D'INFORMATION ET L'AG

Le groupe de parents du conseil local de l'année précédente organise la réunion. Les étapes :

- Choisir une date
- Demander au chef d'établissement une salle à la date convenue
- Etablir un ordre du jour
- **Attention cette année avec le COVID, les conditions peuvent être différentes. Il faut se renseigner auprès des directions.**

3-COMMENT COMMUNIQUER

Afin d'assurer le succès de votre réunion, il faut pouvoir communiquer le plus possible la date, l'heure et le lieu de la réunion. Voici quelques pistes de communications possibles :

- **Sur la lettre de rentrée distribuée avec les bulletins d'adhésion, il faut indiquer la date, le lieu et l'heure de la réunion.**
- Afficher un mot sur le tableau d'affichage réservé aux associations des parents d'élèves.
- Pensez à annoncer la réunion sur les pages Facebook, les groupes WhatsApp, site web, blog ...
- Faire un mail aux parents dont vous avez les adresses.
- Si le chef d'établissement organise sa réunion d'information avant la vôtre et avec son accord, **il est judicieux** d'intervenir au *minimum* pour parler du rôle de la FCPE et de ses représentants, pour annoncer la date de votre réunion d'information et AG et mettre à disposition des bulletins d'adhésion aux parents indisponibles à la date de l'A.G.

Chaque établissement, que cela soit une école, un collège ou un lycée doit transmettre aux associations de parents d'élèves la liste avec l'adresse mail des parents qui ont accepté d'être contactés par les associations de parents d'élèves.

Pensez à demander la liste et à la demander sous forme électronique pour gagner du temps.

➔ EN CAS DE REFUS, SIGNALEZ rapidement au CDPE tout problème de façon à saisir l'Inspection Académique

contact@fcpe93.fr

Petit Rappel :

Dans chaque établissement vous devez **pouvoir disposer d'une boîte aux lettres et d'un panneau d'affichage** .Si vous en n'avez pas faites en la demande auprès de l'établissement et de la mairie pour les écoles maternelles et primaire. (*Décret 2006-935 du 28 juillet 2006*)

4-LETTRE DE RENTREE ET PHOTOCOPIES

La lettre de rentrée

A la fin de ce dossier vous trouverez des modèles de **lettre de rentrée** (pour la maternelle, l'élémentaire, le collège et le lycée). Vous êtes invités à les personnaliser en fonction de votre établissement scolaire.

Pour rédiger cette lettre **il vous faut prendre contact avant la rentrée avec la direction de l'école, du collège ou du lycée afin de pouvoir réserver une salle pour tenir votre réunion d'information et votre AG** afin de pouvoir en inscrire la date sur la lettre. Il est possible que cette année les démarches soient plus compliquées en raison de la crise sanitaire.

Vous pouvez si vous le souhaitez inscrire sur la lettre que la date de la réunion sera annoncée sur le panneau d'affichage et donc de demander aux parents d'être attentifs à ce panneau.

Photocopies :

Certaines villes permettent aux conseils locaux de faire les photocopies de leur lettre de rentrée et autres documents si ce n'est pas votre cas vous pouvez faire les photocopies au CDPE 93.

Voici les modalités pratiques :

- 1- Vous pouvez venir faire les photocopies au CDPE, vérifiez au préalable en téléphonant qu'un administrateur est bien présent. (Tel CDPE 93 : [06 58 56 16 54](tel:0658561654))
- 2- Vous ne pouvez vous déplacer ? Alors envoyez votre document par mail et en format PDF (de préférence) à contact@fcpe93.fr en précisant le format et le nombre de copies désirées. Le CDPE fait les photocopies et vous passez les récupérer quelques jours plus tard. (Nous ne livrons pas)

TARIFS des PHOTOCOPIES AU CDPE 93 :

En Noir et Blanc : vous devez fournir le papier au CDPE. Par exemple si vous avez besoin de 500 copies, il faut apporter une ramette de papier de 500 feuilles au moment de récupérer vos photocopies. (papier 80g minimum). Pour le noir et blanc, la copie est gratuite en échange du papier.

En couleur : le CDPE facture 10 centimes la photocopie (soit 20 cts en recto-verso). 100 photocopies couleur seront facturées 10€ au conseil local.

L'ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL LOCAL FCPE



→ QUAND ?

L'élection du nouveau Bureau du Conseil Local FCPE se fait lors de la première AG avant les élections des Conseils d'écoles et/ou d'administration.

→ COMMENT ?

Chaque adhérent FCPE du Conseil Local doit être convoqué par courrier, courriel ou par téléphone, de façon à éviter toutes contestations ultérieures.

La réunion est présidée de préférence par le Président sortant qui expose, après un tour de table où chacun se présente, le rôle des membres du Bureau du Conseil Local FCPE : Président, Trésorier, Secrétaire. Il insiste sur les missions et le rôle de chacun pour un fonctionnement actif.

Il présente les bilans d'activité et financier de l'année scolaire écoulée.

Les deux bilans sont soumis au vote des adhérents.

Chaque adhérent peut se présenter pour être membre du Bureau.

Le vote des membres du Bureau a lieu à main levée ou à bulletin secret si un adhérent le demande. Par le vote sont élu(e)s un(e) président(e), un(e) trésorier(e), un(e) secrétaire.

Les statuts du CDPE 93 prévoient ces trois membres à minima mais chaque conseil local peut s'organiser sur un mode de fonctionnement un peu différent mais sur lequel l'ensemble des membres présents s'accordent (co-présidence, vice-présidence, responsable communication , secrétaire adjoint, trésorier adjoint...).

Après l'élection du Bureau, le secrétaire du CL doit **transmettre immédiatement la nouvelle composition du Bureau au CDPE et les rapports d'activités et financiers** afin de maintenir le lien entre le CDPE 93 et le conseil local. (documents à remplir à la fin du dossier)

LES ADHÉSIONS



- COLLECTE, TRANSMISSION ET ENREGISTREMENT -

Le Bureau du Conseil Local doit veiller à la collecte des adhésions et les transmettre le plus rapidement possible au CDPE pour qu'elles soient enregistrées avant le 15/12/2020.

La collecte reste possible tout au long de l'année cependant la rentrée et le premier trimestre scolaire reste le moment privilégié pour adhérer.

1-COLLECTE DES ADHESIONS

- ❖ Lors des réunions de rentrée et de l'Assemblée Générale
- ❖ A chaque réunion de parents
- ❖ Par dépôt dans la boîte aux lettres FCPE de l'établissement
- ❖ Par courrier
Adhésion en ligne : **Possibilité d'adhérer à la FCPE sur le site :**
www.fcpe93adhesion.fr avec paiement en ligne ou à l'adresse suivante :
<https://www.helloasso.com/associations/cdpe-93/adhesions/fcpe-annee-2019-2020>

Tout comme le panneau d'affichage, chaque Conseil local doit pouvoir disposer d'une boîte aux lettres dans chaque école ou établissement scolaire auquel il est rattaché

(Décret 2006-935 du 28 juillet 2006)

2-TRANSMISSION DES ADHESIONS AU CDPE :

La transmission des adhésions au CDPE est nécessaire pour que :

- ❖ Chaque adhérent reçoit les informations du CDPE 93 : abonnements et reçu fiscal*;
- ❖ Le CDPE préserve le lien avec les conseils locaux.

*Le reçu fiscal est soit téléchargé au moment de l'adhésion en ligne soit envoyé au conseil local ou de l'UCL qui vous le transmettra (au deuxième trimestre). Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le demander au CDPE.

3- QUE FAUT-IL TRANSMETTRE AU CDPE 93 ?

- ✓ La partie droite du bulletin d'adhésion, vérifiée et complétée par un membre du bureau du Conseil Local .
- ✓ Le bordereau récapitulatif de versement (document page 17)
- ✓ La composition du Bureau (même si celle-ci est la même que l'année dernière)
- ✓ Les bilans d'activité et financier
- ✓ Le règlement par chèque à l'ordre de FCPE de la part des adhésions qui reviennent au CDPE, à la FCPE Nationale et le montant de l'abonnement à la revue des parents

- **Pour le règlement de la part des adhésions** qui revient au CDPE, à la FCPE Nationale et le montant de l'abonnement à la revue des parents, **plusieurs cas de figure** :
- **Vous disposez d'un compte pour votre conseil local** : vous faites un chèque correspondant au montant des adhésions moins la part de 3€ sur chaque adhésion qui revient à votre conseil local.
 - **Votre compte est géré par l'UCL FCPE de votre ville** : vous remettez les adhésions, les chèques et les liquidités à l'UCL qui fera suivre au CDPE. Si l'UCL gère l'aspect financier, vous devez néanmoins transmettre les autres documents au CDPE.
 - **Votre conseil local est dans l'attente d'ouverture d'un compte** : transmettez vos adhésions et les règlements au CDPE 93.

Pour toutes les questions relatives à la Trésorerie du conseil local ou aux comptes, voir le Dossier de Trésorerie ou directement avec le CDPE 93 : tresorerie@fcpe93.fr

Il est préférable de venir déposer directement les documents au CDPE. Cela permet de vérifier ensemble les documents transmis et de corriger les éventuelles erreurs. Si vous ne pouvez pas vous déplacer aux horaires d'ouverture du CDPE, envoyez les documents par courrier.

- ✓ **Veiller à affranchir votre enveloppe suffisamment**
- ✓ **Envoyer un « courriel de confirmation » à contact@fcpe93.fr avec le nom de l'école ou de l'établissement et le nombre d'adhésions transmises.**

4 - ENREGISTREMENT DES ADHESIONS

Les adhésions sont enregistrées dans le logiciel FCPE ADHESIONS par le CDPE 93 et transmises informatiquement au siège national. Ce n'est qu'après que

l'adhésion est officiellement reconnue. Le reçu fiscal sera envoyé par le CDPE sur demande ou vous pouvez le télécharger en ligne si vous adhérez en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/cdpe-93/adhesions/fcpe-93-annee-2020-21>

VERIFIEZ avant de transmettre les bulletins d'adhésions au CDPE 93, que les coordonnées y figurant sont lisibles et parfaitement renseignées.

→ **SIGNALEZ AU CDPE** les problèmes de courriers non reçus

Une saisie erronée, c'est un adhérent qui ne reçoit ni les communiqués du CDPE ni les revues auxquelles il s'est abonné, ni son reçu fiscal.

Les abonnements aux revues sont gérés par la FCPE nationale. Ils débutent en janvier et se terminent en décembre de la même année.

Lettre de rentrée aux parents d'élèves de l'école maternelle (Précisez le nom de l'école)

Septembre 2020

Chers parents,

Cette année, plus encore que les années précédente la présence des parents à l'école est essentielle pour ne pas revivre et ne pas faire revivre à nos enfants les errements qu'ont générés la crise sanitaire et le confinement.

Nous devons, ensemble nous investir pour :

- ✓ S'assurer que les parents ont bien une voix au chapitre dans l'organisation de l'école (par exemple au sein du conseil d'école) ;
- ✓ Garantir que les enfants aient suffisamment accès aux sanitaires et puissent se laver les mains autant que la situation sanitaire l'exige.
- ✓ Que les difficultés rencontrées par les enfants ces derniers mois sont bien pris en compte tant sur l'aspect scolaire que sur le plan psychologique.
- ✓ Poursuivre nos actions en matière de prise en compte des spécificités des enfants (école inclusive / handicap par exemple) ;
- ✓ Nous assurer qu'il y a bien tout au long de l'année des enseignants avec nos enfants ;
- ✓ Intervenir à chaque fois que cela est nécessaire ;
- ✓ Garantir une restauration scolaire de qualité et dans des conditions de sécurité sanitaire sans faille
- ✓ Monter des projets en relations avec l'école (pas seulement les kermesses, mais tout ce que vous aurez envie de porter).

Pourquoi rejoindre un groupe de parents FCPE ? .

- Parce que la FCPE n'est ni un syndicat ni un parti politique. Notre seul parti c'est le parti des enfants.
- Parce que c'est bénéficier de la solidité d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique qui permet une représentation des parents de l'établissement scolaire jusqu'à l'échelle nationale. La FCPE a permis d'obtenir une meilleure prise en compte des droits des parents en faisant entendre leur voix et en favorisant la défense des intérêts de tous les élèves.
- Parce que c'est bénéficier de l'expérience et de l'expertise de centaines d'autres parents bénévoles qui partagent la volonté **de voir réussir tous les enfants** dans une école **publique de qualité**.
- Parce que le FCPE est une source d'informations fiables.

Dans le contexte actuel l'ensemble de ces points sont des atouts majeurs pour nos enfants !

Il n'est pas facile de traduire dans un courrier tout ce qui peut être en fait en étant membre de la FCPE, c'est pour cela que nous vous invitons à venir à la réunion de rentrée où il sera plus facile d'échanger concrètement sur toutes nos activités :

Le.....àh.....

Lieu :

L'équipe FCPE de (mettre le nom de l'école et la ville)

Contact : (adresse mail ou téléphone)

A la suite de cette réunion nous tiendrons notre assemblée générale annuelle : présentation des rapports d'activités et financiers, élection du nouveau bureau FCPE pour l'année et préparation des candidatures et des élections des parents d'élèves au conseil d'école. N'hésitez pas à adhérer et à nous rejoindre !

Bonne rentrée



Chers parents,

Cette année, plus encore que les années précédente la présence des parents à l'école est essentielle pour ne pas revivre et ne pas faire revivre à nos enfants les errements qu'ont générés la crise sanitaire et le confinement.

C'est ensemble que nous devons nous investir pour :

- ✓ S'assurer que les parents ont bien une voix au chapitre dans l'organisation de l'école (par exemple au sein du conseil d'école) ;
- ✓ Garantir que les enfants aient suffisamment accès aux sanitaires et puissent se laver les mains autant que la situation sanitaire l'exige.
- ✓ Que les difficultés rencontrées par les enfants ces derniers mois sont bien pris en compte tant sur l'aspect scolaire que sur le plan psychologique.
- ✓ Poursuivre nos actions en matière de prise en compte des spécificités des enfants (école inclusive / handicap par exemple) ;
- ✓ Nous assurer qu'il y a bien tout au long de l'année des enseignants avec nos enfants ;
- ✓ Intervenir à chaque fois que cela est nécessaire ;
- ✓ Garantir une restauration scolaire de qualité et dans des conditions de sécurité sanitaire sans faille

Pourquoi rejoindre un groupe de parents FCPE ?

- Parce que la FCPE n'est ni un syndicat ni un parti politique. Notre seul parti c'est le parti des enfants.
- Parce que c'est bénéficier de la solidité d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique qui permet une représentation des parents de l'établissement scolaire jusqu'à l'échelle nationale. La FCPE a permis d'obtenir une meilleure prise en compte des droits des parents en faisant entendre leur voix et en favorisant la défense des intérêts de tous les élèves.
- Parce que c'est bénéficier de l'expérience et de l'expertise de centaines d'autres parents bénévoles qui partagent la volonté **de voir réussir tous les enfants** dans une école **publique de qualité**.
- Parce que le FCPE est une source d'informations fiables.

Dans le contexte actuel l'ensemble de ces points sont des atouts majeurs pour nos enfants !

Il n'est pas facile de traduire dans un courrier tout ce qui peut être fait en étant membre de la FCPE, c'est pour cela que nous vous invitons à venir à la réunion de rentrée où il sera plus facile d'échanger concrètement sur toutes nos activités.

Le.....àh.....

Lieu :

L'équipe FCPE des parents de l'école (mettre le nom de l'école)

Contact : (mettre une adresse mail et/ou un numéro de téléphone)

A la suite de cette réunion nous tiendrons notre assemblée générale annuelle afin : présentation des rapports d'activités et financier, élection du nouveau bureau FCPE pour l'année et préparation des candidatures et des élections des parents d'élèves au conseil d'école. N'hésitez pas à adhérer et à nous rejoindre !

Bonne rentrée !



Chers parents,

Cette année, plus encore que les années précédente la présence des parents à l'école est essentielle pour ne pas revivre et ne pas faire revivre à nos enfants les errements qu'ont générés la crise sanitaire et le confinement. Les enjeux sont importants et ensemble nous devons continuer à nous investir dans le collège afin de s'assurer :

- ✓ Des conditions de vie des collégiens qu'imposent le protocole sanitaire soient acceptables. (accès au sanitaires, conditions lors des récréations et de la restauration scolaire...)
- ✓ Que les répercussions de la crise sanitaire (lacunes, conséquences psychologiques) soient bien prises en compte
- ✓ Que tous les collégiens ont un professeur, en comptabilisant toutes les heures perdues. Nous pouvons ainsi maintenir la pression sur le rectorat pour que l'absence des profs - quelle qu'en soit la raison - ne soit plus une fatalité ;
- ✓ De pouvoir Intervenir à chaque fois que cela est nécessaire, notamment au moment des votes des budgets ;
- ✓ De garantir un traitement équitable des élèves, lors des conseils de classe, des conseils de discipline, des vœux d'affectation, etc...
- ✓ Poursuivre nos actions en matière de prise en compte des spécificités des enfants (école inclusive / handicap par exemple) ;
- ✓ Assurer que les parents ont bien une voix au chapitre dans l'organisation du collège.

Pourquoi la FCPE plutôt qu'une autre association ?

- Parce que la FCPE n'est ni un syndicat ni un parti politique. Notre seul parti c'est le parti des collégiens.
- Parce que c'est bénéficier de la solidité d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique qui permet une représentation des parents de l'établissement scolaire jusqu'à l'échelle nationale. La FCPE a permis d'obtenir une meilleure prise en compte des droits des parents en faisant entendre leur voix et en favorisant la défense des intérêts de tous les élèves.
- Parce que c'est bénéficier de l'expérience et de l'expertise de centaines d'autres parents bénévoles qui partagent la volonté **de voir réussir tous les enfants** dans une école **publique de qualité**.
- Parce que le FCPE est une source d'informations fiables.

➔ **Dans le contexte actuel l'ensemble de ces points sont des atouts majeurs pour nos enfants !**

Il n'est pas facile de traduire dans un courrier tout ce qui peut être fait en étant membre de la FCPE, c'est pour cela que nous vous invitons à venir à la réunion de rentrée où il sera plus facile d'échanger concrètement sur toutes nos activités et de la vie du collège.

Le.....àh.....

Lieu :

L'équipe FCPE des parents du collège **mettre le nom du collège**

Contact : **mettre un téléphone et/ou une adresse mail**

A la suite de cette réunion nous tiendrons notre assemblée générale annuelle : présentation des rapports d'activités et financiers, élection du nouveau bureau FCPE pour l'année et préparation des candidatures et des élections des parents d'élèves au conseil d'administration. N'hésitez pas à adhérer et à nous rejoindre

Bonne rentrée



Chers parents

Cette année, plus encore que les années précédente la présence des parents au lycée est essentielle pour ne pas revivre et ne pas faire revivre à nos enfants les errements qu'ont générés la crise sanitaire et le confinement. Les enjeux sont importants et ensemble nous devons continuer à nous investir dans le lycée afin de s'assurer :

- ✓ Que les conditions de vie des lycéens qu'imposent le protocole sanitaire soient acceptables. (Accès aux sanitaires, conditions lors des récréations et de la restauration scolaire...);
- ✓ Que les répercussions de la crise sanitaire (lacunes, conséquences psychologiques) soient bien prises en compte ;
- ✓ Que la crise sanitaire ne pénalise pas les lycéens pour les examens ;
- ✓ De pouvoir garantir l'équité à tous les élèves, notamment pour l'accès aux études supérieures via la plateforme « parcoursup » ;
- ✓ Qu'il y a bien tout au long de l'année des professeurs. En comptabilisant toutes les heures perdues, nous pouvons maintenir la pression sur le rectorat pour que l'absence des profs (quelle qu'en soit la raison) ne soit plus une fatalité ;
- ✓ Que les 54 heures d'orientation soient bien effectives ;
- ✓ De pouvoir intervenir à chaque fois que cela est nécessaire, notamment au moment du vote des budgets ;
- ✓ Alerter lorsque les budgets sont insuffisants ;
- ✓ Assurer que les parents ont bien une voix au chapitre dans l'organisation du lycée

Pourquoi la FCPE plutôt qu'une autre association ?

- Parce que la FCPE n'est ni un syndicat ni un parti politique. Notre seul parti c'est le parti des lycéens.
- Parce que c'est bénéficier de la solidité d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique qui permet une représentation des parents de l'établissement scolaire jusqu'à l'échelle nationale. La FCPE a permis d'obtenir une meilleure prise en compte des droits des parents en faisant entendre leur voix et en favorisant la défense des intérêts de tous les élèves.
- Parce que c'est bénéficier de l'expérience et de l'expertise de centaines d'autres parents bénévoles qui partagent la volonté **de voir réussir tous les enfants** dans une école **publique de qualité**.
- Parce que le FCPE est une source d'informations fiables.

Dans le contexte actuel l'ensemble de ces points sont des atouts majeurs pour nos enfants !

Il n'est pas facile de traduire dans un courrier tout ce qui peut être fait en étant membre de la FCPE, c'est pour cela que nous vous invitons à venir à la réunion de rentrée où il sera plus facile d'échanger concrètement sur toutes nos activités et de la vie du collège.

Le.....àh.....

Lieu :

L'équipe FCPE des parents du lycée **mettre le nom du lycée**

Contact : **mettre un téléphone et/ou une adresse mail**

A la suite de cette réunion nous tiendrons notre assemblée générale annuelle : présentation des rapports d'activités et financiers, élection du nouveau bureau FCPE pour l'année et préparation des candidatures et des élections des parents d'élèves au conseil d'administration. N'hésitez pas à adhérer et à nous rejoindre !

Bonne Rentrée !



FICHE OUTIL N°1

➔ Présenter la FCPE lors d'une réunion de rentrée

Lors de la réunion de rentrée organisée par la direction d'un établissement ou lors de votre première réunion d'information, vous aurez besoin de présenter la FCPE .

Voici quelques idées pour la présentation; à vous de piocher dedans !

- ➔ La FCPE est une **association loi 1901 reconnue d'utilité publique**, présente sur l'ensemble du territoire y compris dans les établissements français à l'étranger.
- ➔ **Ce n'est ni un syndicat, ni un parti politique** mais un vaste réseau de parents d'élèves adhérents et élus dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées de l'enseignement public.
- ➔ Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour **défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents** auprès des institutions et des pouvoirs publics
- ➔ La FCPE est une force de proposition.
- ➔ Organisation de la FCPE
 - ✓ Le point fort de la FCPE, c'est le fait qu'elle soit une fédération, les parents ne sont pas tout seuls dans leur coin .
 - ✓ L'organisation de base est le conseil local qui réunit les parents d'une école, d'un établissement scolaire ou d'un groupe d'établissements. Le conseil local permet aux parents de se rencontrer, de s'informer, d'échanger et de remplir leur rôle au sein de la communauté éducative.
 - ✓ Dans certaines villes, il existe une UCL, Union des Conseils Locaux ou Union de Coordination Locale. Elle permet une vue d'ensemble de la situation sur une ville et anime le lien entre les différents conseils locaux et les instances de la ville...
 - ✓ Le conseil départemental de parents d'élèves (CDPE) rassemble les conseils locaux du département. Il coordonne leurs actions et porte leurs revendications auprès des instances départementales. Il fait le lien entre la fédération nationale et les conseils locaux, et réciproquement.
 - ✓ Le comité régional est une structure de coordination des CDPE d'une même région pour les questions qui relèvent de la compétence des régions, en particulier les lycées.
 - ✓ La FCPE nationale fédère tous les CDPE de métropole et des Outre-mer, celui du Maroc ainsi que les conseils locaux des établissements français à l'étranger. Elle est interlocuteur averti et compétent dans les instances de l'Education nationale où siègent les parents. Elle offre à ses adhérents une information documentée et régulière. Elle impulse des campagnes nationales pilotées par les élus nationaux.
- ➔ Quelques exemples :
 - ✓ La FCPE organise des formations pour les parents tout au long de l'année
 - ✓ A différents échelons, la FCPE rencontre les IEN³, DASEN⁴ et RECTORAT, MINISTERE.
 - ✓ La FCPE siège dans les instances MDPH⁵ (CDAPH), commission d'appels au rectorat pour les conseils de discipline, aux sous-commissions d'appel pour les passages en classe supérieure, au CDEN⁶.



**EN BREF: l'échange au sein d'une fédération permet des retours d'expériences et d'apporter information et aide.
Quel que soit le sujet, nous avons les ressources.**



Etayer vos propos par des exemples de ce que vous faites dans votre établissement scolaire.

Bonnes réunions !

³ IEN : Inspection de l' Education Nationale.

⁴ DASEN : Directeur Académique de l' Education Nationale.

⁵ MDPH :Maison départementale des personnes handicapées / CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

⁶ CDEN : Conseil départemental de l'Education Nationale.

FICHE OUTIL N°2

→ Rédiger un rapport d'activité

Le rapport d'activité est juste un résumé de l'année de votre conseil local.
Vous devez juste y indiquer vos actions dans les grandes lignes.
Ci-joint une trame pour vous guider si nécessaire :



Rapport d'activité du conseil local de

.....
Ville

Année 2019/2020

Activités et réunions (à titre d' exemple, liste non exhaustive)

- Réunion et AG de rentrée
- Organisation des élections
- Rédaction de la profession de foi
- Réunion de préparation au premier conseil d'école / CA
- Participations aux conseils d'école /CA
- Rencontre avec les élus de la mairie en charge des écoles
- Participation au marché de Noël de l'école
- Vente de gâteaux pour financer en partie la sortie au musée
- Réunion de préparation pour la kermesse
- Communication auprès des parents de l'école
- Participation à l'école morte en mai 2019
- Organisation de la kermesse
- Participation aux AG de l'UCL
- Participation à la formation sur la restauration scolaire au CDPE 93

Fait à

le.....

Signature :

BORDEREAU RECAPITULATIF DE VERSEMENT

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Date de réception :	... / ... / ...	0 9 3																	
Montant à Prélever :, €	C C P																	
Montant encaissé en chèques :, €	Nombre de chèques :																	
Montant encaissé en espèces :, €																		
Total encaissé :, €																		

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE CONSEIL LOCAL

Il est fortement conseillé de conserver un double du bordereau de versement

ADHESION A LA FCPE <i>avec La Revue des Parents</i>	X 21,65,.... €
ADHESION A LA FCPE <i>Sans La Revue des Parents</i>	X 17,65,.... €
DON DU CONSEIL LOCAL AU CDPE		,.... €
TOTAL GENERAL DU BORDEREAU		,.... €

Nombre d'adhésions en ligne*	
------------------------------	--

→ *Si vous ne le savez pas, rapprochez -vous du CDPE

Nom et prénom du dépositaire	Nom du Conseil Local
.....
Adresse :	Etablissement.....
.....
Mail :	Ville.....
Tel :

N'ATTENDEZ PAS, transmettez au plus tôt ce document au CDPE 93 accompagné des bulletins d'adhésion. Ne faire qu'un seul chèque libellé à l'ordre de CDPE 93



Seine-Saint-Denis

2020/2021

Commune	Code Postal
Conseil local	

Ne rien inscrire dans ces deux cases					
0	9	3			

COMPOSITION DU BUREAU (élu le ___ / ___ / 20__)

TITRE	NOM / PRENOM	TELEPHONE	e-mail
Président (e)			
Secrétaire			
Trésorier			
Secrétaire adjoint			
Trésorier adjoint			
Référent(e) du Conseil Local pour la « Commission Santé-Handicap »			

CREDIT MUTUEL

Compte N° :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ONT DROIT A LA SIGNATURE :

1 Le Président du CDPE 93

2

3

S'il y a un changement par rapport à l'année précédente, prendre contact avec le CDPE au 06 58 56 16 54 ou par mail : tresorerie@fcpe93.fr pour obtenir les documents nécessaires.

IMPERATIF Fiche à retourner au CDPE après l'avoir remplie.
LE PLUS TOT POSSIBLE MÊME SANS MODIFICATION DU BUREAU
 (Joindre le rapport financier et le rapport d'activité de l'année passée)

Destinataire du Courrier pour le Conseil Local :



ADRESSE CDPE93 ET CONTACTS

Pour nous rendre visite et nous joindre par courrier

**Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de la
Seine Saint Denis**

**43 place Nicole Neuburger
93140 BONDY**

Portable : 06 58 56 16 54

Courriel : contact@fcpe93.fr

Sur Internet : www.fcpe93.fr

Horaires d'ouverture :

LE CDPE93 n'a plus de secrétariat permanent. L'ensemble des tâches du CDPE 93 n'est donc assuré que par les administrateurs. Ne pas hésiter à téléphoner pour savoir si l'un ou l'une d'entre eux est au CDPE.

**TOUS LES SAMEDIS les administrateurs assurent une
permanence au local de Bondy de 10h à 14h 00.**



Pourquoi la FCPE recommande la MAE ?



À partir de **11,30 €**
par an

Créée par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE est le numéro 1 de l'Assurance Scolaire. Assureur mutualiste issu de l'Économie Sociale et Solidaire, elle place le bien-être de ses adhérents au cœur de ses préoccupations.

Q) Qu'est-ce qui différencie l'Assurance Scolaire MAE des autres assurances scolaires ?

R) La MAE n'applique aucune franchise pour ses remboursements. Cela signifie que les parents sont indemnisés dès le 1^{er} euro dépensé. En cas d'accident, l'enfant est parfaitement couvert, qu'il en soit l'auteur ou la victime ; et ce, même s'il se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié (ce qui est le cas 8 fois 10). De plus, avec l'Assurance Scolaire MAE, les parents bénéficient de montants de remboursement élevés, y compris sur les lunettes et les prothèses dentaires.

Q) Et au-delà des remboursements ?

R) La MAE assure également un véritable accompagnement pour les enfants comme pour les parents. Cela se traduit, par exemple, par un soutien scolaire à domicile en cas d'immobilisation prolongée, un soutien psychologique en cas d'agression, racket, harcèlement ou cyberharcèlement. Elle accompagne et soutient les familles confrontées à des situations douloureuses ou à des difficultés particulières lorsque, dans certains cas, aucune garantie ne peut intervenir.

Q) Quel est le prix d'une assurance scolaire à la MAE ?

R) La MAE s'efforce de proposer les meilleures garanties au meilleur prix. Les formules les plus économiques sont accessibles dès 11,30 € par an.

Avec la protection la plus complète, MAE 24/24 PLUS (37,50 € par an), chaque enfant peut bénéficier d'une protection 24h/24, 365 jours par an : à l'école, à la maison, durant ses activités sportives ou associatives et même pendant les vacances !

• Offres spéciales :

- 20% de réduction pour toute première adhésion d'un enfant en maternelle ;
- 11,30 € de réduction à partir du 4^{ème} enfant, quelle que soit la protection choisie.



Adhésion et attestation immédiates sur votre **mobile** ou sur **mae.fr**

MAE de la Région Parisienne
02 32 83 60 75

MAE d'Argenson
9 rue d'Argenson
CS 10003
75382 PARIS CEDEX 08

MAE de la Chaussée d'Antin
45 rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS
mae75@mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR